

AVIS PUBLIC

TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE PORTNEUF

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Portneuf :

Que lors de son assemblée régulière tenue le 15 avril 2026, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté son règlement numéro 425 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 362 des territoires non organisés visant la création de nouvelles zones récréatives dédiées aux fourgonnettes de camping ». Ce règlement vient plus particulièrement circonscrire les endroits où seront implantés les sites réservés pour cet usage sur le territoire de la Zec de la Rivière-Blanche qui est compris dans les limites des TNO de la MRC de Portneuf;

Que ledit règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation et est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

Que ce règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi et quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 425 peut le faire au bureau de la MRC de Portneuf, situé au 185, route 138 à Cap-Santé. Vous pouvez également le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.portneuf.ca, dans la section « Règlements et politiques ».

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 16 AVRIL 2026



Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et
greffière-trésorière